

**Le Président de la République nous a dit : « Quoi qu'il en coûte ».  
Nous répondons : « Le compte n'y est pas ! »**

**DÉCLARATION DE MALIKA SEGUINEAU, directrice générale du PRODISS,  
administratrice du conseil d'administration du CNM  
préalable au CA du Centre National de la Musique du 16/12/2020**

---

« Au nom du Bureau du PRODISS, je tiens à partager avec vous cette déclaration.

Cela fait 10 mois maintenant que nos entreprises sont à l'arrêt, qu'elles sont empêchées de travailler en raison de l'interdiction des rassemblements. L'économie présente a été sacrifiée : les salles, les producteurs, les diffuseurs, les festivals et aussi les artistes, les techniciens, espèrent un signal, mais ce signal ne vient pas !

Les entreprises du spectacle vivant privé, représentées par le PRODISS, ont donc pris la décision de s'abstenir symboliquement aujourd'hui sur le vote du budget initial 2021 du CNM.

Cette abstention n'est pas une marque d'opposition au CNM, dont nous reconnaissons tous qu'il est un espace d'échange et de travail apaisé. Nous avons été les premiers à vouloir créer une maison commune à notre écosystème, nous continuerons donc de défendre sa légitimité !

Cette abstention n'est pas non plus une volonté de freiner le mécanisme de la reprise, nous soutenons sans réserve ceux qui souhaitent reprendre à partir de janvier. Plus tôt nous pourrions tous reprendre, au mieux le secteur, dans son ensemble, se portera.

Il s'agit là plutôt d'essayer ENFIN de faire entendre notre voix et de faire comprendre les spécificités du secteur privé du spectacle vivant, qui ne sont manifestement toujours pas entendues et comprises par le Gouvernement. Les exemples des derniers jours l'ont largement démontré.

**Je réaffirme donc ici avec force la spécificité de notre modèle privé.**

Nos schémas sont différents : les tournées, les jauges assises et debout, les festivals, les grands rassemblements, c'est cela notre ADN, et au-delà, un seul modèle économique où toutes ses composantes sont interdépendantes. Si l'une de ces composantes est défaillante, c'est notre capacité à financer la création qui est anéantie.

Nos modèles économiques sont différents : si certains acteurs du spectacle vivant ou de la filière musicale ont pu continuer à exercer leur activité pendant ces derniers mois, grâce aux subventions ou parce que l'activité n'était pas interdite, la très grande majorité des entreprises du spectacle vivant privé a été continuellement à l'arrêt depuis mars. Je rappelle que nos revenus reposent quasi intégralement sur notre capacité à vendre de la billetterie qui nécessite un timing incompressible ; nous ne pouvons pas reprendre en une semaine ! Nous avons besoin de beaucoup plus de temps pour relancer la billetterie, les productions, les répétitions, les tournées, etc.

Sans perspective, nous ne pouvons pas investir à nouveau dans le brouillard.

Le débat ne peut rester cantonné sur l'unique ouverture de nos lieux de diffusion, il nous faut la certitude d'avoir un environnement non anxiogène pour relancer l'ensemble de notre écosystème.

Il serait donc dangereux, voire mortifère pour nous de **décider simplement d'une date ferme de reprise**, sans garantir aussi le maintien de dispositifs pour ceux qui n'ont pas la possibilité de redémarrer aussi rapidement.

**Nous rappelons que :**

1. Nous demeurons sans garantie sur le maintien de mesures de soutien dans la durée, et notamment l'activité partielle au taux actuel.
2. Nous demeurons également sans retours sur l'accessibilité de nos entreprises au fonds de solidarité renforcé ... L'on nous parle ici de réflexion pour éviter la surcompensation ? Mais de quoi parlons-nous ? D'entreprises sans activité depuis 10 mois qui auraient eu trop de soutien ? Alors même que l'Etat leur interdit de travailler ?

Pardon de prendre quelques minutes pour rappeler ces éléments qui sont peut-être évidents pour vous, mais ils ne le sont pas pour tout le monde : encore lundi, le ministre chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, s'exprimait contre la bonification du crédit d'impôt spectacle vivant (CISV), proposé au vote à l'Assemblée nationale, au motif que le spectacle vivant privé avait déjà reçu 220 millions d'euros au titre du plan de relance. Comme si les compensations du préjudice passé et présent de la crise devaient grêver mathématiquement les mesures qui pourraient leur être salutaires au moment de la reprise, à l'avenir. La bonification a ainsi été supprimée et, avec elle, une possibilité d'espoir face à cet avenir sombre !

**Le Président de la République nous a dit : « Quoi qu'il en coûte ». Nous répondons : « Le compte n'y est pas ! »**

Arrêtons les effets d'annonce qui portent sur les milliards des mesures macro-économiques ! Permettez-moi de revenir très brièvement sur quelques contre-vérités entendues ici ou là, y compris dans la bouche de membres du Gouvernement :

1. **Non, le spectacle vivant privé n'a pas obtenu 220 ME** puisque ce budget a été alloué au CNM sur les 2 prochaines années : sur les 220 millions d'euros alloués au Centre National de la Musique pour soutenir le secteur privé, 115 millions d'euros iraient réellement à la sauvegarde des entrepreneurs du spectacle vivant, c'est bien ce qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui. Un montant qui sera insuffisant, et ce d'autant plus au regard des dernières semaines supplémentaires de confinement et des annonces récentes qui altèrent considérablement une reprise avant le premier semestre 2021.
2. **Non, les entreprises du spectacle vivant privé ne surcompensent pas les pertes subies** : le secteur va perdre 84 % de son CA cette année et l'année 2021 ne s'annonce pas meilleure pour l'instant.
3. **Non, les entreprises du spectacle vivant privé qui demandaient la bonification du CISV de manière provisoire ne recherchaient pas à bénéficier d'un effet d'aubaine**, mais bien à retrouver une capacité d'investissement nécessaire à la reprise des spectacles du secteur privé. Là encore il est essentiel de séparer les mesures de sauvegarde nécessaires à la survie de nos entreprises de celles de la reprise qui doivent doper l'investissement.

**Voilà donc pourquoi nous nous abstenons aujourd'hui.** Au moment de voter les 115 millions d'euros alloués au spectacle vivant, qui sont nécessaires à la survie de nos entreprises et que nous accueillons avec soulagement, nous ne pouvons pas accepter que le gouvernement, par un tour de passe-passe, nous explique, avec une attitude méprisante, qu'il s'agit en réalité de 220 millions. Ou alors qu'il nous dise à quel



guichet nos entreprises en détresse devront s'adresser pour bénéficier des 105 millions d'euros manquants !

Nous avons joué le jeu de la concertation, nous avons formulé des propositions et nous continuerons de le faire à l'avenir. Mais nous demandons à ce que les décisions des pouvoirs publics soient objectives et reposent sur des faits ! »

**Malika Segueineau, Directrice générale du PRODISS**